

Mode d'emploi pour la  
mise à jour des données  
de l'annuaire

## L'annuaire est consultable sur le site de l'AMV 88

Il est composé de données visibles par les personnes disposant d'un code d'accès et de données non visibles à l'usage de l'AMV 88.

**L'intérêt de l'annuaire dématérialisé est de disposer de données à jour rapidement**

C'est pourquoi, les adhérents de l'AMV 88 doivent avoir le réflexe, lors des changements qui interviennent au sein de leur collectivité (numéros de téléphone, adresses mail, horaires d'ouverture, secrétaires de mairie...), de renseigner directement leur fiche "Annuaire des Maires" et "Annuaire des Présidents de communautés".

*Comment faire depuis la page d'accueil du site ?*

### 1<sup>re</sup> étape

**CONNEXION**

Identifiant

Mot de passe

Se souvenir de moi

**SE CONNECTER**

Mot de passe oublié ?  
Réinitialiser votre mot de passe

#### **Vous avez vos codes :**

Saisissez l'identifiant et le mot de passe de votre collectivité dans CONNEXION et cliquez sur SE CONNECTER.

#### **Vous avez perdu vos codes :**

Cliquez sur "Réinitialiser votre mot de passe" et suivez la procédure indiquée.

### 2<sup>e</sup> étape

#### **Vous êtes connecté(e) :**



Cliquez sur **ANNUAIRE DES ÉLUS** puis sur **ANNUAIRE DES MAIRES** et/ou sur **ANNUAIRE DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS** selon la collectivité à mettre à jour

Sélectionnez votre collectivité sur la carte interactive des Vosges ou par le menu déroulant

Cliquez sur **MODIFIER LA FICHE**

1. Vous êtes directement dirigé vers les **INFORMATIONS VISIBLES SUR LE SITE** que vous pouvez mettre à jour
2. Vous devrez cliquer sur **AUTRES INFORMATIONS** pour mettre à jour les données non visibles sur le site